

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2020

Date de convocation : Le 18 juillet 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Délibération pour tenue à huis clos du conseil municipal
- 2/ - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020
- 3/ - Baux communaux
- 4/ - Demande de dégrèvement de loyer suite COVID 19
- 5/ - Délibération aide du FIC
- 6/ - Délibération sur la prise de position projet éolien
- 7/ - Vote des comptes administratifs 2019
- 8/ - Approbation des comptes de gestion 2019
- 9/ - Affectation des résultats 2019
- 10/ - Subvention équilibre exceptionnelle budget assainissement
- 11/ - Vote des budgets primitifs 2020
- 12/ - Questions et informations diverses

Étaient présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire.

Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoints.

Mme Nicole VEDRINE, Mme Catherine LOISEAU, Mme Robertine DUFOUR, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Sandrine JABY, Mr Mathieu FLABA, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX.

Absents excusés : Mr COURTET Grégory, Mr BRUGIERE Jean François.

Mr COURTET Grégory donne procuration à Mr ZANCO Jean Michel.

Mr BRUGIERE Jean François donne procuration à Mme BOUEIX Florence.

Mlle ACHARD Marie est autorisée à assister au conseil municipal dans le cadre de ses études BTS développement et animation des territoires ruraux.

Présents : 13

Votants : 15

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H08.

Mme HEUGAS Emilie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

I – Délibération pour tenue à huis clos du conseil municipal n° 2020/057

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-18 ;

« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil municipal se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

II – Approbation du procès-verbal et de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020

Aucune question.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'ensemble des personnes présentes se prononce pour l'approbation du procès-verbal.

III - Baux communaux

Mme HEUGAS informe le conseil de la demande de Mr VEDEL Richard qui souhaite reprendre le bail contracté par sa belle-mère Mme MARTIN Marie Françoise concernant une partie de la parcelle ZO 81p d'une superficie de 14a30ca.

Auparavant, cette partie de terrain était louée à Mme MARTIN Marie Françoise. Il apparaît que ce même terrain était aussi payé par Mr ZANCO Jean Michel. Mme HEUGAS propose de louer la parcelle à Mr VEDEL, et de faire un bail correctif à Mr ZANCO pour les parcelles réellement utilisées.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

IV - Demande de dégrèvement de loyer suite COVID 19 n°2020/058

Mr le Maire fait part au conseil d'une demande de dégrèvement de loyer.

Suite à la crise sanitaire due à la COVID 19, la société EURL JAZO, représentée par Mr BAPTISE Mathieu, domicilié 70 rue de l'hôtel de ville 63200 MOZAC, demande un dégrèvement de loyer pour le local sis à Messeix, 1 rue des Perce-Neige, cadastré ZM 226 et ce pour la période de février-mars-avril 2020, estimant avoir subi un manque à gagner dans le cadre de son activité commerciale.

Le bail a été conclu pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} février 2020, pour un loyer mensuel de 100 € net de toutes taxes. Le premier loyer trimestriel de 300 € sera dû à terme échu, soit à compter du 1^{er} mai 2020.

Il est proposé de maintenir le loyer initial du 1^{er} février au 16 mars et de pratiquer un dégrèvement du 17 mars au 30 avril 2020 à hauteur de 50 %, soit :

- 150 € + 75 € = 225 € au lieu de 300 €

Pour rappel, le confinement en France a débuté le 17 mars 2020, et s'est terminé le 11 mai 2020.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

V - Délibération aide du FIC n°2020/059

Mme HEUGAS expose les différentes voiries communales de Messeix qui rentre dans un programme de rénovation 2020 :

BIALON – Chemin du Montel (2250 m²)

PLANCHADELLE (650 m²)

LES RODHOMES (2850 m²)

FONTGRENIER (360 m²)

FRUGHEAUX (900 m²)

LE MAS (5600 m²)

Le montant total des travaux est estimé à 148 831.50 € H.T. Mme HEUGAS indique que ces travaux peuvent prétendre bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2019-2021 à hauteur de 21.5 % du montant HT soit un montant estimatif de 31 998.77 €.

Il est procédé au vote pour accepter le programme de voirie 2020, solliciter l'aide FIC, et arrêter le plan de financement :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FIC 2019-2021 et à signer toutes les pièces afférentes au dossier de demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal,

-Accepte le programme de voirie 2020 estimé à 148 831.50 € HT

-Donne son accord pour que le Maire présente ce programme au titre de la demande de subvention du Fonds d'Intervention Communal de l'année 2020

-Arrête le plan de financement suivant :

- Participation Conseil Départemental du Puy-de-Dôme FIC estimée à 31 998.77 € HT

- Participation Commune de Messeix estimée à 116 832.73 € HT

VI - Délibération sur la prise de position projet éolien

Mme LOISEAU propose 2 points à délibérer : la modification de la délibération n°2020/046 et l'abrogation de la délibération n° 2019/082.

- Délibération n° 2020/060 pour la modification de la délibération n°2020/046

Mme LOISEAU propose de modifier la délibération n° 2020-046 du 29 juin 2020 « *la majorité des conseillers demandent le retrait de la délibération n° 2019/082 en date du 09 décembre 2019* » comme suit : « *la majorité des conseillers demandent l'abrogation de la délibération n° 2019/082 en date du 09 décembre 2019* »

Il est rappelé que c'est cette phrase qui avait posé problème lors du dernier conseil municipal, et qui avait été demandé à modifier.

Il est procédé au vote pour modifier la délibération n° 2020-046 du 29 juin 2020 :

Votes pour : 12

Votes contres : 3 – Mme BOUEIX, Mr BRUGIERE, Mme ACHARD

Abstention : 0

De ce fait, les conseillers municipaux demandent la modification de la délibération N° 2020/046 en date du 29 juin 2020.

- Délibération n° 2020/061 pour abroger la délibération n° 2019/082

Mme LOISEAU propose d'abroger la délibération n° 2019/082 en date du 09 décembre 2019, prise par la précédente municipalité.

Il est procédé au vote pour abroger la délibération n° 2019/082 du 09 décembre 2019 :

Votes pour : 12

Votes contres : 3 – Mme BOUEIX, Mr BRUGIERE, Mme ACHARD

Abstention : 0

De ce fait, les conseillers municipaux demandent l'abrogation de la délibération N° 2019/082 en date du 09 décembre 2019, prise par la précédente municipalité.

VII - Vote des comptes administratifs 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents comptes administratifs 2019 :

1/ - Compte Administratif Budget Communal :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Section de Fonctionnement :
 - . En dépenses : 1 090 816,92 €
 - . En recettes : 1 159 249,80 €
 - . Reprise excédent 2018 : 179 583,62 €
 - . Solde d'exécution : 248 016,50 €

- ✓ Section d'Investissement :
 - . En dépenses : 326 272,20 €
 - . En recettes : 267 354,12 €
 - . Reprise déficit 2018 : 84 395,88 €
 - . Restes à réaliser en dépenses : 336 000,00 €
 - . Restes à réaliser en recettes : 462 887,00 €
 - . Soit un besoin de financement de 16 426,96 €

Soit un excédent cumulé de : 231 589,54 €

Mr le Maire quitte la séance et Mme VEDRINE Nicole préside la séance.

Le compte administratif budget communal est mis au vote :

Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire reprend la séance.

Mme BOUEIX fait remarquer que nous approuvons un budget sur une année où aucun de nous n'était élu.

2/ - Compte Administratif C.C.A.S. :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- . En dépenses : 77 801,08 €
- . En recettes : 65 490,82 €
- . Reprise excédent 2018 : 12 338,93 €
- . Soit un excédent de : 28,67 €

Mr le Maire quitte la séance et Mme VEDRINE Nicole préside la séance.

Le compte administratif CCAS est mis au vote :

Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire reprend la séance.

3/ - Compte Administratif Caisse des Écoles :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- . En dépenses : 75 705,60 €
- . En recettes : 78 066,65 €
- . Reprise excédent 2018 : 1 140,52 €
- . Soit un excédent de : 3 501,57 €

Mr le Maire quitte la séance et Mme VEDRINE Nicole préside la séance.

Le compte administratif caisse des écoles est mis au vote :

Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire reprend la séance.

4/ - Compte Administratif Assainissement :

Le Compte Administratif fait apparaître :

✓ Section d'Exploitation :

- . En dépenses : 56 696,79 €
- . En recettes : 62 014,25 €
- . Reprise excédent 2018 : 286,91 €
- . Soit un excédent de : 5 604,37 €

✓ Section d'Investissement :

- . En dépenses : 18 976,20 €
- . En recettes : 20 479,21 €
- . Reprise excédent 2018 : 131 549,08 €
- . Soit un excédent de : 133 052,09 €

Soit un excédent cumulé de : 138 656,46 €

Mr le Maire quitte la séance et Mme VEDRINE Nicole préside la séance.

Le compte administratif assainissement est mis au vote :

Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire reprend la séance.

VIII – Approbation des comptes de gestion 2019

Les Comptes de Gestion du Receveur Municipal étant identiques aux Comptes Administratifs, ils sont mis aux votes :

Votes pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

IX – Affectation des résultats 2019

1/ - Budget Communal :

Reprise au BP 2020 :

- . Report en section de fonctionnement : excédent : 231 589,54 €
- . Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 16 426,96 €
- . Report en section d'investissement : déficit : 143 313,96 €

2/ - Budget C.C.A.S :

Reprise au BP 2020 de l'excédent de fonctionnement de : 28,67 €

3/ - Budget Caisse des Écoles :

Reprise au BP 2020 de l'excédent de fonctionnement de : 3 501,57 €

4/ - Budget Assainissement :

Reprise au BP 2020 :

. Report en section d'exploitation : excédent : 5 604,37 €

. Report en section d'investissement : excédent : 133 052,09 €

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

X - Subvention équilibre exceptionnelle budget assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'équilibrer le budget primitif assainissement 2020 en section de fonctionnement, il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle d'un montant de 10 000 € provenant du budget communal 2020.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

XI - Vote des budgets primitifs 2020

Mr le Maire présente les différents budgets primitifs 2020 :

1/ - Budget Communal :

Le Budget Communal s'élève à :

✓Section de Fonctionnement : 1 447 660,64 € tant en dépenses qu'en recettes

✓Section d'Investissement : 1 042 950,27 € tant en dépenses qu'en recettes

2/ - Budget C.C.A.S :

Le Budget du CCAS s'élève en Fonctionnement à : 81 028,67 € tant en dépenses qu'en recettes.

3/ - Budget Caisse des Ecoles :

Le Budget de la Caisse des Ecoles s'élève en Fonctionnement à : 80 501,57 € tant en dépenses qu'en recettes.

4/ - Budget Assainissement :

Le Budget Assainissement s'élève à :

✓Section d'Exploitation : 67 327,87 € tant en dépenses qu'en recettes

✓Section d'Investissement : 163 571,09 € tant en dépenses qu'en recettes

Mme BOUEIX informe le conseil qu'elle a plusieurs questions concernant le budget qu'elle a envoyé par mail à la mairie.

- 1/ Pourquoi autant d'écart avec ce qui a été réalisé en 2019 sur les lignes 60621, 6064, 61521, 61524, 615221, 6282, 6413, 74718 ?

- 2/ Que se passe-t-il si un ordinateur doit être changé 2183 ?
- 3/ Taux de contributions directes : taxe d'habitation : taux 9.72% n'a pas été voté
- 4/ Où trouve-t-on les dépenses et les subventions du pôle résidentiel ?
- 5/ CCAS secours d'urgence 5000€ alors qu'en 2019, 6629 €
- 6/ CCAS et caisse des écoles : à quoi correspondent les lignes achats, stocks ?
- 7/ Quels vêtements de travail vont être achetés et où ?
- 8/ A quel moment les indices des agents changent ils ?
- 9/ Quel matériel va être acheté ? 2157 et 2182

Mr le Maire informe Mme BOUEIX que ces questions ont déjà eu une réponse lors de la commission du budget.

- 1/ 60621 combustibles : baisse car appels d'offres prévus, hiver moins froid, et pas de chauffage inutile / 6064 fournitures administratives : baisse car il y a du stock / 61521 travaux terrains : augmentation car travaux du pont de la clidane subvention de 60 000 € / 61524 bois et forêts : augmentation car travaux sylvicoles engagés sur la forêt communal (notamment marquage) / 615221 bâtiments publics : baisse car moins de travaux prévus sur les bâtiments publics / 6282 frais de gardiennage : augmentation car frais en plus / 6413 personnel non titulaires : baisse car il y avait des remplacements d'arrêt maladie, l'agent en arrêt a repris son poste donc plus de remplacement / 74718 autres : augmentation car il y a des subventions (recettes) pour les travaux sylvicoles, le pont de la clidane, sont également comptés dedans les frais des élections et les parts sociales du crédit agricole.
- 2/ 2183 : 800€ de prévu depuis 2 ans si besoin de changer un ordinateur. 2 viennent d'être réparés.
- 3/ Taux de contributions directes : taxe par défaut. On attend des informations des impôts.
- 4/ Pôle résidentiel : frais : mission étude préalable 7476 €, maîtrise d'œuvre LDBS Strub Benjamin 10%, total des travaux sans chaufferie 1260806,05 € HT / subventions : région 300000 € accordée, DETR 150000 € accordée, conseil départemental 348689 € accordée, communauté de communes 30000 €, DSIL 150000€ refusée en 2019 redemandée en 2020.

Alara démolition 15700 € de payé. Bernard Fargeix a demandé une avance. Strub Benjamin une somme de 2000 à 3000 € payé tous les mois.

Dépenses 2135 chaufferie bois 210000 € / 21318 réhabilitations garderie et accueil périscolaire 15123 € de 2016 qui vient d'être payé / 21318 reste à réaliser 307000 €.

Recettes 1323 subvention chaufferie bois 130000 € / 1321 reste à réaliser subventions 146182,64 €.

Pour la chaufferie bois : aide de l'ADUME 54%, de la CARSAT (uniquement pour la partie pôle et pas pour la partie école) et de la DSIL : les dossiers sont en train de se faire, car n'ont pas été faits par l'ancienne municipalité. L'ADUME a laissé entendre qu'elle prendrait en charge la différence de prix entre la chaufferie bois et la chaufferie à plaquettes (environ 60000 €).

A voir aussi avec MSA et CAF pour des subventions.

Manque chaufferie, parking, local poubelles dans le montant initial prévu.

- 5/ CCAS secours d'urgence : baisse car moins de demandes.
- 6/ Lignes achats, stocks CCAS et caisse des écoles : CCAS le 606 additionne 60622 et 60623 (carburants portage des repas et alimentation repas des personnes âgées) / caisse des écoles : le 606 additionne 60623 et 6067 (alimentation scolaire et fournitures scolaires)

Mr le Maire ré-informe Mme BOUEIX qu'elle peut venir en mairie pour s'informer.

- 7/ 60636 vêtements de travail : fournitures achetées pour les agents (ville et cantine). Plusieurs fournisseurs.
- 8/ Indices des agents : selon la grille indiciaire correspondante à chaque agent. Tout changement de grade, échelon donc indice, prévu dans le budget.
- 9/ 2157 et 2182 matériel : 2157 balayeuse, 2182 véhicule communal et minibus.

Mr le Maire rajoute également qu'il y a un budget pour le columbarium et le jardin du souvenir (7500€).

Il indique qu'une reprise des concessions est possible, environ 200 tombes, ce qui permettrait de ne pas agrandir le cimetière dans l'immédiat.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 3 – Mme BOUEIX, Mr BRUGIERE, Mme ACHARD

XII - Questions et informations diverses

Mme ACHARD informe le conseil qu'une bouche d'égout est bouchée dans sa rue, également dans la rue de sa grand-mère à Bogros.

Mme BOUEIX demande si le trou à la Brugière a été rebouché : l'entreprise retenue en février a effectué les travaux.

Mme HEUGAS informe le conseil d'un mail reçu par rapport à la ligne ferroviaire Clermont Fd -> Le Mont Dore ; elle fait lecture du mail et propose que tous les élus signent un courrier de soutien qui sera envoyé à la ministre et en copie à Eliane SERRE (expéditrice du mail)

Mme HEUGAS demande si tout le monde a reçu le courrier nominatif provenant de Minérail. Elle ajoute qu'elle a envoyé par mail à tous les élus un tableau comparatif des 2 musées reprenant les frais engagés par la commune pour les 2 musées de 2014 à 2020 : électricité, apéritif dinatoire, travaux et subventions. Elle informe que le Président du Minérail (Mr Domagala) sera bientôt convié à un rendez-vous, afin de lui « justifier » la baisse de la subvention communale. Si Mr Domagala (Président du Minérail) ne veut pas se présenter à la réunion, le tableau sera mis en affichage public.

Mme HEUGAS fait lecture d'un courrier reçu le jour même de Siemens Gamesa (porteur du projet éolien). *« nous avons pris acte de la décision du Conseil Municipal de mettre un terme au développement du projet et nous la respectons pleinement » « nous avons récemment appris avec stupeur l'existence de tracts distribués sans notre accord par l'association AJENA » « nous ne soutenons aucunement les actions menées par l'association AJENA et nous les condamnons fermement » « il a toujours été très clair pour Siemens Gamesa que sans le soutien de la commune, le projet ne pourrait voir le jour » « nous condamnons par conséquence ce type de pratique néfaste et contreproductive » « nous avons décidé d'arrêter le partenariat avec l'AJENA ».*

Mme LOISEAU indique une date pour visiter le musée de l'école suite à la proposition de Mme COMTE. Elle rappelle aussi la venue de Mr Jean BATTUT, écrivain, le vendredi 07 août à 15h pour discuter avec les Messieurs de son livre.

Mr FLABA demande si le service de santé a contacté la mairie pour effectuer des tests de dépistage ; la mairie n'a pas été contactée.

Mr ZANCO demande des informations à propos des compteurs linky. Il demande si la mairie peut s'opposer à la pose de ces compteurs. Mme LOISEAU dit qu'elle a eu un papier dans sa boîte aux lettres, les personnes voulant s'y opposer peuvent contacter des associations. Il est fait lecture d'un prospectus.

La séance est levée à 20h54.